



Syndicat des Cadres,
des Agents
de Maîtrise
et des techniciens
supérieurs

GROUPE RATP

ENCADR'ACTU

N° 3

JANVIER 2010

PLATEFORME DE L'ENCADREMENT : REEQUILIBRER LES DYNAMIQUES CADRES ET MAÎTRISES

Depuis sa signature, la plateforme de l'encadrement a été utilisée lors des exercices 2009 et 2010.

Quel retour d'expérience pouvons nous faire ?

1- les parcours professionnels ne sont toujours pas définis dans certains départements et lorsqu'ils le sont, on note des différences considérables entre eux. De ce fait, les points attribués au titre des parcours sont souvent sujets à caution ;

2- la mise en place de la procédure de recours liée à l'entrée dans la troisième année sans attribution de points est difficile à réaliser, voire inexistante ;

3- globalement, la valorisation de la mise en œuvre des compétences acquises se traduit plus facilement par des majorations individuelles pour les agents de maîtrise que pour les cadres ;

4- l'existence de 2 niveaux de montée en compétences en Confirmés entraîne un ressenti d'enveloppes insuffisantes.

En conséquence, la CFE CGC RATP revendique la mise en place d'un avenant qui comporte notamment les dispositions suivantes :

- Regroupement des niveaux de compétences Confirmés 1 et 2 dans un niveau unique Confirmés ;

- Accélération de carrière pour les cadres se trouvant sur la plage de recoupement maîtrise-cadre par le doublement de leur enveloppe de points dédiés à l'avancement (18

points au lieu de 9) ;

- L'attribution automatique de 20 points de majoration individuelle pour les agents n'ayant pas eu d'EAP.

ET COMME ON
DIT PAR CHEZ NOUS :
« ENTRETIEN EN NOVEMBRE
AUGMENTATION EN
DECEMBRE ! »



GABR.

JE SOUTIENS LA CFE CGC RATP
EN ADHERANT
WWW.CFE-CGC-RATP.COM

Syndicat C.F.E.-CGC Groupe RATP
21, square Saint Charles 75012 PARIS

Téléphone : 01 58 76 80 00
Télécopie : 01 58 76 80 87

Courriel : contact@cfe-cgc-ratp.com